



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **22 janvier 2018**

Délibération n° 2018-2543

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention de coopération décentralisée entre le Comité populaire d'Hô Chi Minh Ville (Vietnam), la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour la période 2018-2020

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Vincent

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 janvier 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 janvier 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Berra (pouvoir à M. Guillard), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Piantoni.

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 22 janvier 2018**Délibération n° 2018-2543**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Convention de coopération décentralisée entre le Comité populaire d'Hô Chi Minh Ville (Vietnam), la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour la période 2018-2020**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 décembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les relations anciennes nouées entre la France et le Vietnam et la volonté politique de coopération souhaitée par les 2 pays stimulent l'effort de rapprochement des collectivités territoriales des 2 pays.

Depuis le début des années 1990, la Communauté urbaine de Lyon, la Ville de Lyon et la Région Rhône-Alpes ont développé de multiples partenariats de coopération décentralisée avec le Comité populaire d'Hô Chi Minh Ville, favorisant ainsi le resserrement des liens entre les 2 territoires.

En juin 2005, dans le cadre d'un accord de coopération, la Région Rhône-Alpes et le Comité populaire d'Hô Chi Minh Ville ont créé et cofinancé le fonctionnement du centre de formation aux métiers de l'urbain à destination des techniciens du Comité populaire, appelé "Paddi". Le Paddi a organisé des sessions de formation et des missions d'expertise dans tous les métiers de l'urbain. Depuis 2007, la Communauté urbaine et la Ville de Lyon sont intervenus dans le cadre du Paddi pour assurer des sessions de formation ou des missions d'expertise.

Par ailleurs, les services techniques de la Ville de Lyon interviennent régulièrement, depuis 1996, pour la mise en lumière du patrimoine bâti emblématique de Hô Chi Minh Ville, tels que l'opéra, le musée Hô Chi Minh, l'Hôtel de Ville, la Grande poste et le musée des beaux-arts.

Ce cadre de coopération a permis également d'organiser régulièrement des rencontres économiques et culturelles tant à Lyon qu'à Hô Chi Minh Ville, permettant aux acteurs économiques publics et privés de se rencontrer dans un cadre de confiance.

Afin de continuer à donner un cadre à ces échanges et de renforcer les liens économiques entre les 2 agglomérations, il est proposé d'établir une nouvelle forme de coopération, incluant les actions de la Métropole de Lyon et celles de la Ville de Lyon, par le biais d'une convention globale de 3 ans.

I - Bilan de la coopération 2007-2017**1° - Formation du personnel du Comité populaire d'Hô Chi Minh Ville**

Depuis 2007, des techniciens de la Communauté urbaine, de la Ville de Lyon et de l'Agence d'urbanisme de Lyon interviennent pour animer des sessions de formation ou des missions d'expertise, dans le centre de formation Paddi.

Sur 60 ateliers de formation et 35 missions d'expertise organisés par le Paddi depuis son origine, la Métropole et ses partenaires institutionnels en ont assuré environ la moitié, soit une trentaine, à raison de 6 ateliers au maximum par an.

Ces sessions ont permis de renforcer la maîtrise d'ouvrage des services techniques du Comité populaire d'Hô Chi Minh Ville dans les domaines suivants : gestion des déchets, gestion du patrimoine, foncier, logement social, transports, urbanisme, développement urbain, espaces publics, espaces verts, zoo, arbres, voirie, infrastructure, architecture haute qualité environnementale, gouvernance, finances.

Le centre de formation a été fermé en septembre 2017, suite au désengagement progressif de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

2° - Le développement économique

Au cours de ces nombreuses formations, le Paddi a contribué à promouvoir l'expertise française et lyonnaise dans le domaine de l'urbain auprès des acteurs économiques d'Hô Chi Minh Ville.

Grâce à ces liens et dans la volonté de développer des échanges économiques entre les 2 territoires, des rencontres économiques ont pu être organisées au Vietnam pour des entreprises lyonnaises lors de missions économiques en décembre 2012 et septembre 2013, et à Lyon avec des entreprises vietnamiennes en juin 2013, juin 2014 et juin 2016.

3° - La mise en lumière du patrimoine bâti

Les services techniques de la Ville de Lyon sont intervenus en assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception et la réalisation de mises en lumière de bâtiments d'Hô Chi Minh Ville : le musée Hô Chi Minh en 1996, l'Hôtel de Ville en 2004, l'opéra en 2008, la Grande poste en 2013 et le musée des beaux-arts en 2017.

4° - La coopération culturelle

La Communauté urbaine et la Ville de Lyon ont participé aux années croisées France/Vietnam en 2013 et 2014 qui ont marqué le 40° anniversaire du rétablissement des relations diplomatiques entre les 2 pays.

Parmi les actions réalisées, on peut citer :

- l'organisation d'une semaine gastronomique : "la table de lyonnais" à Hô Chi Minh Ville en septembre 2013,
- l'exposition "architecture et urbanisme, Lyon et Hô Chi Minh Ville" organisée en mars 2014 à Hô Chi Minh Ville,
- l'organisation des journées d'Hô Chi Minh Ville en Rhône-Alpes en juin 2014.

II - Plan d'action prévisionnel de la coopération sur la période 2018-2020

Afin d'assurer le maintien des liens avec le Comité populaire d'Hô Chi Minh Ville, il est proposé un nouveau cadre de coopération. Cette convention permettra de poursuivre les échanges techniques tout en donnant un cadre aux échanges économiques.

La nouvelle convention sera organisée autour de 3 grands axes :

1° - La formation aux métiers de l'urbain

Le développement urbain a été le principal domaine d'intervention de la Métropole et de la Ville de Lyon au travers des formations organisées par le Paddi.

Afin de poursuivre cette coopération technique, il est proposé de maintenir l'organisation de sessions de formation ou de missions d'expertise sous la coordination de la direction de l'urbanisme du Comité populaire d'Hô Chi Minh Ville principalement dans les domaines suivants :

- la planification urbaine,
- les transports publics et la mobilité,
- le patrimoine bâti,
- le tourisme,
- le développement durable,
- les espaces verts et espaces publics,
- l'assainissement,
- les services urbains,
- la ville intelligente.

2° - La lumière

Les services techniques de la Ville de Lyon pourront intervenir en expertise technique sur des projets de mise en lumière de lieux emblématiques d'Hô Chi Minh Ville comme cela se fait depuis 1996.

Pour chaque projet, une convention spécifique sera signée, établissant la répartition des actions entre les parties et le budget nécessaire à l'opération. D'autres partenaires financiers pourront être associés.

3° - Le développement économique

Priorité forte, les 2 agglomérations s'engagent à mettre en œuvre des actions afin de développer les relations et échanges économiques entre les 2 territoires, leurs partenaires institutionnels et les entreprises privées.

III - Modalités de mise en œuvre

Ce programme de coopération sera mis en œuvre selon le mode d'intervention suivant :

- la Métropole s'engage à co-organiser des sessions de formation ou des missions d'expertise technique d'une semaine auprès du Comité populaire d'Hô Chi Minh Ville (4 personnes par an en moyenne) et des accueils de stagiaires d'une semaine à Lyon (un accueil de 4 personnes par an en moyenne),

- la Métropole prendra en charge les frais de transport et de repas des missions à Hô Chi Minh Ville, les frais d'hébergement, de repas et de transports locaux des stagiaires accueillis à Lyon ainsi que des frais de communication à Lyon,

- la Comité populaire d'Hô Chi Minh Ville prendra en charge les frais d'hébergement, de transports locaux et des frais liés à l'organisation des sessions de formation à Hô Chi Minh Ville, les frais de déplacement des stagiaires à Lyon ainsi que les frais de communication à Hô Chi Minh Ville.

Le budget prévisionnel annuel se répartit de la manière suivante :

	Valorisation (en €)	Numéraire (en €)	Total (en €)
Métropole de Lyon	22 000	18 220	40 220
Comité populaire d'Hô Chi Minh Ville	1 760	9 890	11 650
Total	23 760	28 110	51 870

La contribution totale de la Métropole s'élèverait au maximum à 120 660 € pour les 3 années de la convention (2018-2020). Elle se répartit comme suit :

- 66 000 € en coûts indirects (valorisation du temps de travail, charges, frais Agence d'urbanisme),
- 54 660 € en coûts directs (prestations) ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et le Comité populaire d'Hô Chi Minh Ville (Vietnam) pour la période 2018-2020, représentant un montant maximal de dépenses prévisionnelles de 120 660 € dont 66 000 € de prestations indirectes et 54 660 € de prestations directes.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses de prestations directes, soit 54 660 €, seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2018, 2019 et 2020 - chapitre 11 - fonction 048 - opération n° 0P02O5419.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 janvier 2018.

.